



CONSEIL DU 5^e ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 7 Février 2022

Le 17 mars 2022 à 19 h 40, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 11 mars 2022 se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5^e arrondissement

La séance a été retransmise sur Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=16s0O-2l30U>

COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil, Mme Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Présents :

Nadine GEORGEL, Marie-Noëlle FRÉRY, Sandrine FRANCHET, Pierre GAIDIOZ, Sophie HÉRITIER, Catherine GOUJON, Philippe-Henri CARRY, Marie DUARTE, Sophia POPOFF, Marielle PERRIN, Yann CUCHERAT, Bénédicte DRAILLARD, Jean-Dominique DURAND, Anne PROST, Richard GLEIZAL, François THEVENIEAU.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs :

Bertrand ARTIGNY (pouvoir à Pierre GAIDIOZ)
Joanny MERLINC (pouvoir à Philippe-Henri CARRY)
Nicolas HUSSON (pouvoir à Nadine GEORGEL)
Tristan DEBRAY (pouvoir à Marie DUARTE)
Myriam BENCHARAA (pouvoir à Yann CUCHERAT)

Absents :

Béatrice GAILLIOUT, Laurence BUFFLIER, Grégory CUILLERON

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

Bonsoir à toutes et à tous,

Nous débutons ce conseil par un hommage à Thierry MERLIER, directeur de l'école Saint-Irénée et enseignant en classe de CM2. Son décès brutal survenu le 28/02 nous a bouleversés.

Pierre GAIDIOZ avait eu l'occasion de faire sa connaissance dans le cadre de la création et de l'installation du Conseil d'arrondissement des enfants qui accueille deux de ses élèves. Son dynamisme et son envie de donner vie à cette initiative avaient été grandement appréciés. Cela lui ressemblait, et fait écho aux nombreux témoignages exprimés lors de l'hommage qui lui a été rendu à l'église Saint-Irénée, quelques jours après son décès.

Thierry MERLIER était un membre d'une communauté éducative soudée, un habitant très apprécié dans le 5^e, et également un ami sincère de certains élus. Béatrice GAILLIOUT a tenu à lui rendre hommage par un texte dont je vais vous faire lecture :

« Pour des raisons professionnelles, je ne peux être parmi vous ce soir et je le regrette profondément. Je remercie chaleureusement, Madame la Maire de m'avoir proposé de prendre la parole pour un hommage à Monsieur Thierry MERLIER, hommage qu'elle m'a aussi proposé de porter en mon nom, en raison de mon absence. Je vous remercie toutes et tous pour votre attention et vous souhaite un bon Conseil.

Monsieur le directeur, Maître, M. MERLIER, Thierry, c'est comme cela que les parents, les enfants, les habitants, les amis t'appelaient, mais tu étais tout cela à la fois, l'habitant connu comme le monsieur de la petite école de la rue des anges, Monsieur le directeur, celui qui faisait le lien entre l'école du quartier et les habitants de ce petit village de Saint-Just-Saint-Irénée. Tu en as vu, Thierry, passer des dizaines et des dizaines d'enfants et surtout plusieurs générations. Tu as eu les parents comme élèves et ensuite, les enfants des parents, dans ce lieu école qui comptait tellement pour toi. Ce qui comptait surtout, c'était inventer, créer, donner envie de venir, s'épanouir, grandir dans ce lieu et surtout, faire qu'il soit ouvert sur l'extérieur, que les voisins aient envie de venir et de participer, que les enfants et leurs parents puissent s'y retrouver en dehors des temps d'apprentissages scolaires pour partager des moments d'échanges en toute convivialité.

Je me souviens de ta fierté lorsque tu m'as présenté le petit jardin réalisé pour et avec les enfants, dans la cour de l'école, un endroit magique où à la lueur du soir d'été, la flamme des bougies vacille.

Quand la COVID est arrivée et a fait basculer nos vies dans quelque chose de jamais vu, d'inattendu et d'irréel, tu as été l'un des premiers à réfléchir et à mettre en place des actions pour accueillir les enfants des soignants, pendant le confinement ; et à la fin de celui-ci, tu as été force de propositions pour pouvoir accueillir les enfants et les enseignants dans les meilleures conditions possibles. Jamais tu ne t'es plaint des conditions de travail souvent difficiles pendant toute cette longue période.

Puis un dimanche, le ciel s'est assombri, les étoiles n'ont plus brillé dans le ciel du 5^e arrondissement de Lyon ni dans celui de Sorio, petit village dans la montagne de Haute-Corse où tu avais ta deuxième famille, ta famille corse comme tu disais. Et tu me parlais du temps que tu passais au village tous les étés. Tu étais intarissable, on ne t'arrêtait plus. Tu étais au moins aussi Corse que le plus vieux Corse du village. Cette passion pour cette terre, son peuple, sa langue, son patrimoine, sa culture, j'ai aimé les partager avec toi sur la colline de Saint-Just. Cette passion, tu as aussi voulu la partager avec tes élèves à travers les échanges que tu avais initiés entre les deux écoles pourtant si lointaines. Je me rappelle de ta fierté d'avoir réalisé avec les enfants d'ici et de là-bas, le CD des chants corses, comme un écho entre l'île et le continent transporté par la mer Méditerranée.

Aujourd'hui, au village, l'eau de la rivière est salée par les larmes de ses habitants. Tu faisais partie de la famille, tu étais de la famille. Le prochain été sera triste pour eux, sans ta présence et ton entrain, mais tu resteras à jamais dans leurs cœurs comme dans le mien, et dans celui de tous ceux qui t'ont connu, apprécié, aimé au village de Sorio, de Saint-Just, Saint-Irénée, dans la petite école de la rue des anges et ailleurs.

Nous ne t'oublierons pas, Monsieur le directeur, Maître, Monsieur Merlier, Thierry. »

Secoués, nous l'avons également été par l'invasion de l'Ukraine ordonnée par Vladimir POUTINE. S'il est inexact d'affirmer que le continent européen n'a pas connu de violence depuis la deuxième guerre mondiale, à moins d'oublier ou de méconnaître la nature des conflits de l'ex-Yougoslavie ou du Kosovo, nous sommes néanmoins témoins d'une violation sans égale de la souveraineté et de l'intégrité d'un État, ainsi que d'un mépris absolu des vies humaines et du droit de la guerre.

Les habitants du 5^e ont manifesté en masse leur solidarité et leur soutien par de nombreux dons en matériel.

Nous avons en effet environ 280 cartons à partir des dons collectés en mairie Locard et mairie annexe, dont :

- 75 cartons de vêtements ;
- 65 cartons de couvertures et tapis de sol ;
- 38 cartons de produits d'hygiène (notamment des couches) ;
- 24 cartons de kits de 1^{er} secours ;
- 16 cartons de jouets et de fournitures scolaires.

Nous pouvons donc remercier chaleureusement l'ensemble des donatrices et donateurs du 5^e; ainsi que les agents et cadres dont le dévouement et l'adaptabilité doivent être particulièrement salués. Un grand merci à l'ensemble de la Mairie du 5^e.

Je voudrais également rappeler l'attachement du 5^e aux valeurs d'humanisme et d'accueil qui sont les nôtres et que nous avons rappelées en différents contextes. Qu'il s'agisse d'habitants, de visiteurs, de réfugiés, de migrants qui partagent également les valeurs du 5^e, ils sont les bienvenus chez nous quel(le)s que soient :

- Leurs origines ;
- Leurs nationalités, qu'ils soient ukrainiens, russes ou syriens ;
- Leurs religions ;
- Leurs choix de vie.

Nous devons continuer à maintenir cette tradition d'accueil et d'ouverture pour que personne ne se sente stigmatisé ou opprimé de quelque manière que ce soit.

Puisqu'il est question de mobilisation citoyenne à travers les dons, puisqu'il l'a été un peu plus tôt aujourd'hui, avec le CICA, je ne suis pas sûre qu'il soit nécessaire de rappeler à cette assemblée que nous avons des échéances électorales très proches : présidentielles en avril, législatives en juin. Par contre, il est indispensable de vous rappeler la nécessité de mobiliser militants, voisins ou amis pour tenir les bureaux de vote en qualité de président ou d'assesseur. Il en manque encore.

Enfin, je conclurai cette introduction – un peu longue au vu des circonstances – par un point sur l'avancée des projets d'infrastructures du corridor E.

Il me semble important que nous puissions partager nos réflexions en privilégiant l'intérêt de notre territoire et de ses habitants, et en laissant, si possible, postures militantes et stratégies électoralistes à distance.

Les éléments importants pour le 5^e qui ont été présentés lors de la Commission générale de la Métropole du 3 mars dernier sont les suivants :

- La desserte du corridor E est une priorité à l'échelle de la Métropole. Ceci est le résultat de la consultation menée en fin d'année dernière, avec plusieurs ateliers, et — j'ose le penser — de l'action des élus du 5^e ;
- Cette desserte serait réalisée par une infrastructure lourde et dédiée, c'est-à-dire un transport sur rails, mais du fait de son alimentation électrique, il s'agirait d'un tramway express et non d'un métro classique tel que nous le connaissons à Lyon ;
- Cette infrastructure – je tiens à le souligner parce que je pense que l'information n'est pas forcément passée clairement – serait entièrement souterraine pour le 5^e comme un métro. C'est un point sur lequel les élus de l'arrondissement ont beaucoup insisté ;
- Cette infrastructure serait également adaptée au territoire de l'ouest lyonnais dont la densité est de moins de 8 000 habitants par kilomètre carré dans l'ensemble du 5^e. Avec le 9^e, c'est la densité la plus faible des arrondissements lyonnais. Il faut savoir que quand on considère cette densité de 8 000 habitants au kilomètre carré, ce n'est pas une distribution homogène

sur l'ensemble de l'arrondissement. La densité est plus forte en bas qu'en haut. Pour vous donner un élément de référence, sur les communes de Tassin et de Sainte-Foy, la densité est de 3 000 habitants au kilomètre carré. On est très loin des arrondissements centraux lyonnais, et encore plus de l'Île-de-France.

- Avec cette infrastructure projetée en 2040 et sur un périmètre qui serait de 500 mètres autour des stations pressenties – Point-du-Jour, Ménival notamment – on ne dépasserait pas 12 000 habitants et travailleurs (salariés ou indépendants), en 2040.

Aujourd'hui, on est sur ces territoires à moins de 8 000 et même avec une densification importante, on ne dépasserait pas les 12 000 habitants au kilomètre carré, dans le périmètre desservi par les stations. De ce fait, la fréquentation journalière de cette ligne E, quelle que soit la technologie retenue, pourrait varier entre 60 000 et 100 000, c'est-à-dire qu'elle est sans doute inférieure à la plus petite ligne de métro de France qui est à Toulouse et qui transporte 80 000 passagers jour. En d'autres termes, la ligne E serait sans doute la ligne de métro la moins fréquentée de France.

Au vu des considérations de densité actuelle et projetée, c'est bien une technologie de tramway qui se justifie dans ce cas. Le temps de parcours et la fréquence de ce tramway express serait très comparable à celle d'un métro puisqu'il n'y aurait qu'une poignée de minutes de différence entre Tassin et la Presqu'île.

Ce choix technologique d'un tramway express présente aussi l'avantage d'être plus rapide à construire puisque l'on gagnerait 5 ans, avec une perspective à 2030, et il serait moins coûteux puisque l'on pourrait économiser environ 1 milliard d'euros, et il permettrait également de développer simultanément d'autres solutions de mobilité à l'échelle métropolitaine.

Je vous dis très sincèrement que comme beaucoup, concernant ce projet de métro ou d'infrastructure sur ce corridor E, j'y pense tous les jours, un peu ou beaucoup, depuis plusieurs années. Je pense vraiment que c'est la bonne solution pour notre Territoire. C'est une solution qui remplit le même service qu'un métro mais sera plus rapide à construire et moins chère. Je pense que l'utilisateur ne verra pas de différence. Il me semble, qu'en tant qu'élus, en essayant d'être à la fois responsables, solidaires des autres Territoires, et conscients des défis actuels qui sont notamment les questions de financement du Sytral, mais également les défis futurs puisque l'on connaît l'impact du changement climatique et la nécessité absolue de décarboner les transports, c'est une solution. Néanmoins, je pense qu'à vu de ce qu'on voit aussi avec le conflit de l'Ukraine, il y a une très forte incertitude sur la question énergétique. Je pense vraiment que c'est une solution qui est adaptée, et à notre niveau, nous avons exprimé un avis favorable. Je voulais que les choses soient posées clairement parce que je sais que c'est quelque chose qu'on a tous en tête, et qu'il y a un très gros enjeu pour l'avenir à court terme et à bien plus long terme, qui dépassera les mandats de tout le monde ici.

Yann CUCHERAT : Merci pour ces propos introductifs et l'éclairage que vous nous faites sur ce projet de mobilité structurant qui fait les intérêts des habitants du 5^e mais pas que. Vous avez parlé de la densité de la population sur le Plateau, mais ce sont 150 000 véhicules par jour qui viennent de l'ouest lyonnais et qui viennent rejoindre la Ville de Lyon. Au-delà des habitants du 5^e arrondissement, je pense que c'est une desserte essentielle pour tout l'ouest lyonnais. On a eu l'occasion de porter le débat à plusieurs reprises, ici ou dans d'autres instances, et je vous en remercie. Cependant, j'ai besoin de comprendre deux ou trois éléments. Est-ce que cela veut dire que le projet de métro E est totalement stoppé puisque vous indiquez que ce projet de tramway, métro – je n'ai pas encore l'appellation exacte – semble retenu ? Est-ce que cela sous-entend que c'est également le cas pour le projet de téléphérique puisque je ne vois pas comment deux investissements coûteux pourraient être réalisés dans l'ouest lyonnais ? Est-ce que vous avez des précisions sur ce sujet ?

Puis, il y a autre chose qui me taraude. Vous avez répondu qu'il n'y aurait pas de transport en surface, dans le 5^e arrondissement. Néanmoins, à plusieurs reprises, j'ai vu des écrits qui disaient qu'à partir du Point-du-Jour, ce serait quand même le cas, qu'il ressortirait à ce niveau-là. Si vous

pouviez me donner des précisions, cela m'intéresserait pour savoir quelles seraient les voiries qui seraient perturbées par un tramway extérieur. Je vous remercie.

Nadine GEORGEL : Sur ce dernier point, Jean-Charles COLAS l'a rectifié en Commission permanente. C'était une erreur de sa part, lors d'une interview. C'est bien l'intégralité de la ligne qui sera enterrée de bout en bout, dans le 5^e.

Yann CUCHERAT : C'est un tramway enterré ?

Nadine GEORGEL : C'est un tramway enterré.

Yann CUCHERAT : J'ai une autre question sur ce sujet. Vous avez défendu le métro E pendant la campagne. Puis, vous avez arrêté de le défendre avec fougue. Vous êtes revenue dessus en disant que vous défendiez ce métro, en indiquant, à quelques instants, que vous étiez aussi favorable au projet de téléphérique, en tout cas, à la concertation. Là, un nouveau projet sort du chapeau que vous défendez avec la majorité actuelle Ville - Métropole. Est-ce qu'on est certain que c'est la dernière position de votre majorité ou est-ce que l'on peut s'attendre à d'autres projets nouveaux dans les prochaines semaines ?

Nadine GEORGEL : Je suis un peu étonnée par ce que vous pointez parce que je pense qu'on a toujours été extrêmement constant en disant qu'on voulait une infrastructure de type métro. On n'a jamais varié. Maintenant, il s'agit d'un choix technologique. Je pense qu'il ne faut pas nécessairement le politiser. La question est de savoir ce qui correspond aux besoins du territoire. Pour ma part, à partir du moment où c'est une technologie qui fonctionne comme un métro, qui rend le même service qu'un métro – il y a d'autres exemples en France – je pense que quand les gens sont sur le quai, ils ne voient pas la différence, s'ils montent dans un métro ou un tramway souterrain. Je n'ai pas du tout l'impression de changer de position quand je dis que je suis ouverte à une autre solution technologique qui encore une fois, permet aussi d'avoir d'autres solutions sur la Métropole. On ne peut pas avoir une solution à nous seuls, qui repousserait d'autres projets structurants pour le reste du territoire, à 2050. Cela ne me paraîtrait pas responsable. Ce qui m'interpelle, c'est de savoir quel est le service rendu. On descendra dans une station, on prendra un transport par rails avec à peu près la même fréquence qu'un métro pour se rendre au même endroit, à peu près dans le même temps. Dépenser un milliard de plus pour faire différemment, j'ai du mal à voir en quoi cela pourrait être mieux.

Yann CUCHERAT : Vous avez raison. Tout cela s'apparente à un métro mais ce n'est pas un métro. Où est-ce qu'on fait l'économie, en fait, puisque c'est enterré de bout en bout ? Tant mieux si cela coûte moins cher et que c'est aussi efficace.

Nadine GEORGEL : C'est plus léger.

Yann CUCHERAT : Il y a bien un loup quelque part pour qu'il y ait un milliard d'euros en moins sur un projet qui va avoir exactement le même service et le même rendu.

Nadine GEORGEL : C'est parce que c'est une technologie plus légère et que la capacité globale n'est pas la même que celle d'un métro. Si on déplace 60 000 ou 80 000 personnes par jour, on n'a pas forcément besoin d'un transport qui peut en déplacer 500 000 par jour. Il faut que cela soit adapté. On serait en Île-de-France, la question se poserait différemment. Place Guichard, il y a un métro, et c'est tout à fait adapté. À Ménival, cela l'est moins. Ce que j'aimerais, au nom de la majorité, c'est qu'en plus, cette infrastructure puisse sortir assez vite.

Quant à la question du téléphérique, je pense qu'on ne l'a jamais abordée dans ce Conseil d'arrondissement. Nous avons laissé la consultation se faire et les conclusions qui s'en suivront, mais c'est avec les élus du territoire concerné. Par contre, depuis le début, ce sont bien deux projets distincts, deux territoires distincts. De toute façon, cela ne passera pas au même endroit. On va respecter la partie fidésienne des choses et on verra comment le Sytral se positionne là-dessus. Je

ne suis pas particulièrement embarrassée mais je ne vais pas prendre parti pour un projet qui a fait l'objet d'une consultation et qui nous concerne à la marge.

Mon opinion est que le transport par câble est une option intéressante de transport, d'une manière générale. Cela a été expérimenté dans pas mal de villes dans le monde. Après, je pense qu'il faut une acceptabilité. Toute infrastructure doit être acceptable pour la population.

Anne PROST : Juste une question. Si ce tramway express est validé, est-ce que vous pouvez nous dire quelles seront les rotations ? Je ne veux pas le détail. On a moins d'habitants à transporter. Est-ce que vous prévoyez – je suis désolée de revenir là-dessus – un parc relais ? Il faut bien un parc relais pour que les gens qui viennent de l'extérieur puissent poser leur véhicule avant de prendre ce tramway express. Comme c'est une structure plus légère, est-ce que vous aurez une rotation toutes les 10 minutes ? Est-ce que vous avez une idée ou pas ?

Nadine GEORGE : La fréquence sera tout à fait comparable à celle d'un métro.

Anne PROST : D'accord. Vous avez parlé de quelques minutes.

Nadine GEORGE : C'est quelques minutes sur la vitesse.

Anne PROST : D'accord.

Nadine GEORGE : On parle de 5 minutes maximum de Tassin à la Presqu'île.

Anne PROST : Et quel est le tracé ?

Nadine GEORGE : Le tracé va faire l'objet d'autres études. .

Anne PROST : Le principe d'un tramway express pour 2030 est donc validé tout enterré dans le 5^e mais vous n'avez pas encore le tracé.

Nadine GEORGE : ce n'est pas entériné. C'est l'option qui est présentée mais cela n'a pas encore été voté et accepté.

Anne PROST : Ce sera voté quand ? Parce que si c'est pour 2030...

Nadine GEORGE : Dans les prochains mois. Ce sera fait avant l'été.

Anne PROST : Merci.

Nadine GEORGE : Comme il y a beaucoup d'informations, je vous invite à aller voir les résultats des consultations sur le site destination 2026, ainsi que les différentes options qui ont été considérées, les comparatifs. Cela vous donnera une idée des éléments techniques qui sont associés.

Approbation des Procès-Verbaux des séances du 20 janvier 2022 et du 7 février 2022.

Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 1 - 3801 -Approbation du règlement intérieur actualisé et de la tarification des accueils de loisirs municipaux extrascolaires les Ateliers de l'été 2022 - Direction de l'Éducation

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Cette délibération concerne le règlement et la tarification des Ateliers de l'été 2022, qui ont été mis en place à partir de 2020, suite au confinement. Ce besoin est apparu car les enfants n'étaient pas à l'école pendant cette période et qu'il y a donc eu des conséquences socio-éducatives pour les enfants et des conséquences financières pour les familles. La Ville a proposé 1 612 places en deux catégories d'âges : 3-5 ans et 6-11 ans. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais cela a été expérimenté pendant deux ans et il s'avère que le bilan est positif. Cette offre est reconduite en 2022 avec cependant, quelques modifications car les attentes des familles ont été prises en compte. Cette offre venait s'ajouter à celle de Divertisport qui est vraiment une offre sportive. L'offre des Ateliers d'été est plus variée dans les activités et est comparable à ce qu'il se passe dans les écoles le mercredi matin. Cette offre a été adaptée en fonction de la demande avec une augmentation du nombre de places pour les 3-5 ans (environ 300 places), et les autres places sur les 1 612 places (888 pour les 3-5 ans) ont été reversées sur Divertisport. Les 6-11 ans feront Divertisport et les 3-5 ans les Ateliers de l'été. Les décisions finales ne sont pas encore prises. Il n'y aura qu'un seul centre d'accueil pour faciliter les allées et venues des parents. Ce centre d'accueil accueillera donc à la fois Divertisport et ce dispositif Ateliers de l'été. Un règlement « classique » est annexé.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions proposées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

**Rapport 2 - 3802 - Approbation du règlement intérieur actualisé des accueils périscolaires municipaux - Direction de l'Éducation
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

Cette délibération concerne le règlement intérieur de l'accueil périscolaire qui doit subir des modifications du fait de :

- L'adoption du nouveau Projet éducatif de Lyon 2021-2026 : la terminologie est changée car il ne s'agit plus du Projet éducatif de territoire (PEDT) ;
- L'évolution de l'offre de restauration scolaire.

Ces modifications se traduisent par :

- L'ajout d'une mention sur la lutte contre le gaspillage alimentaire est ajoutée ;
- La simplification des démarches des familles pour les Inscriptions aux activités périscolaires lorsqu'elles sont reconduites automatiquement ;
- L'intégration des mentions légales relatives au règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- Le rappel de l'importance pour les familles de bien mettre à jour les données sanitaires de leur enfant via le formulaire dossier administratif commun (DAC).

Le nouveau règlement périscolaire pourra être effectif dès la rentrée de septembre 2022. Il sera communiqué à partir d'avril aux familles concernées.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions proposées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

**Rapport 3 - 3810 - Périmètres scolaires 2022. - Direction de l'Éducation
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

Il s'agit de la modification, et même de la création de périmètres scolaires. Le 5^e arrondissement n'est pas concerné.

- Chaque adresse est rattachée à une école maternelle publique et à une école élémentaire publique
- Chaque année, ajustements ou créations pour raisons démographiques ou livraisons de logements
 - Jusqu'en 2020, +250/an, avec pic en 2019
 - Depuis 2020,
 - baisse, en 2022 26 classes menacées sur Lyon, après deux années de fermetures freinées
 - 2019 : 37812 enfants scolarisés
 - 2021 ; 35557 enfants scolarisés soit 2255 enfants de moins sur deux ans.
 - Dans le 5^e, déjà une baisse de 5 % en 2021, -130 enfants, 4 classes menacées en 2022 et d'autres qu'il faudra suivre

Écoles Menacées	Ecoles à suivre
Maternelle Champvert	Élémentaire Fulchiron
Maternelle Gémeaux	Élémentaire Gerson
Élémentaire Gerson	Élémentaire A. Camus
Élémentaire F. Buisson	Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants

Nous vous invitons à accepter pour 2022 :

- Dans le 3^e arrondissement : la modification de deux périmètres scolaires. Une école était saturée et l'autre avait de la place. Leurs périmètres respectifs ont donc été réajustés de façon à répondre à la demande.
- Dans le 7^e arrondissement, de nouvelles familles sont venues s'installer suite à de nouvelles constructions. Ce qui a donné lieu à la création d'une école ; elle fonctionne à titre provisoire. Il s'agit donc d'associer un périmètre à cette école et de modifier le périmètre de 6 écoles environnantes (F. Héritier, Marc Bloch, Blandan, Claudius Berthelier, Marcel Pagnol).

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions qui vous sont proposées

Yann CUCHERAT : On a entendu qu'il pourrait y avoir 70 classes qui fermeraient, à l'échelle de la ville de Lyon.

Pierre GAIDIOZ : Ce serait 26

Yann CUCHERAT : J'ai entendu un chiffre plus conséquent.

Pierre GAIDIOZ : Moi, j'ai 26, sur Lyon dont 4 dans le 5^e.

Yann CUCHERAT : Est-ce qu'au-delà du chiffre, dans le 5^e arrondissement, il y en a ?

Pierre GAIDIOZ : Il y a 4 classes qui sont menacées : les maternelles de Champvert, Gémeaux et les élémentaires de Gerson et Ferdinand Buisson. Puis il y a Fulchiron qui est à suivre attentivement, mais ce n'est pas une classe menacée au même titre que les 4 précédentes. J'ajoute une unité pour élèves allophone arrivants. Il y a une partie d'un poste qui est affectée à Albert Camus. Vu la situation

actuelle, peut-être que pour les élèves allophone arrivants, l'effectif va peut-être changer mais au moment où la décision a été prise, il y avait assez de places pour ces élèves.

Yann CUCHERAT : Justement, est-ce que l'évolution des périmètres scolaires a vocation à essayer de préserver certaines classes, ou du moins, d'anticiper d'autres fermetures potentielles par la suite ?

Pierre GAIDIOZ : Modifier un périmètre pour protéger une école, cela complique la situation de l'autre. Ce n'est pas si simple que cela. La baisse d'effectif est assez générale. Toutes les grandes villes sont concernées. L'effectif des enfants scolarisés est passé par un maximum et il a commencé à baisser à partir de 2019-2020 jusqu'à maintenant. En gros, il était à plus 250 enfants par an en hausse, et là, c'est une baisse plus nette depuis 2019. C'est lié à la baisse des naissances pour différentes raisons mais ce n'est pas forcément associé à la crise sanitaire car c'était antérieur. Déjà en 2020, il y avait moins d'enfants. Les enfants mis en route – si je puis dire – en 2019, c'était avant la crise.

Il faut vraiment être un spécialiste quand on regarde les évolutions démographiques parce que l'on risque d'avoir des *a priori*, et je me méfie. Il est à peu près certain que la crise sanitaire a donné envie à davantage de familles que d'habitude de disposer de plus d'espace. Après, c'est au milieu de toute une série de déplacements, de mutations, d'enfants qui naissent et qui donnent envie de partir pour avoir un logement plus grand. On déménage, on sort de Lyon. Ces éléments se sont greffés en plus. Il est certain qu'on ne peut pas nier que la situation des écoles est un peu tendue. Les classes que j'ai indiquées sont réellement menacées. La municipalité fait un gros effort pour faire connaître le dynamisme de nos écoles pour qu'elles soient connues et reconnues à leur juste valeur.

Yann CUCHERAT : D'une manière générale, c'est aussi lié à la capacité des nouvelles familles à venir résider à Lyon, avec quand même un logement moindre, avec des prix qui augmente, et la nécessité pour les jeunes familles d'aller en troisième couronne de la ville de Lyon. C'est aussi un enjeu qui fait partie d'une politique un peu globale – je sais que vous travaillez sur la politique de logement, même si on n'est pas d'accord sur la manière dont vous vous y prenez – qui est de réduire le nombre de logements nouveaux, ce qui pénalise les écoles, avec les problématiques que vous évoquez. C'est quelque chose à prendre en compte dans les politiques globales que vous menez.

Nadine GEORGEL : Je pense qu'il y a plusieurs choses à distinguer. Par exemple, concernant le Vieux Lyon, je pense qu'on paie aussi les appartements Airbnb parce qu'on a moins d'habitants et moins de familles dans le Vieux Lyon, ce qui fait moins d'enfants, et du coup, les classes ferment. À l'échelle de la ville, c'est aussi la question du logement social. Le levier est là pour les familles.

Marie-Noëlle FRÉRY : Les logements sociaux, ce sont les revenus entre 20 000 et 60 000 euros. Si en 2020, on arrive avec 15 % de logements sociaux, c'est sûr que le 5^e a fermé les portes aux classes moyennes et aux classes populaires. C'est clair et net. On est en train d'inverser les choses. On a pris 1 % de logement social en plus avec ce mandat et pendant la crise COVID. On veut pousser – et vous le savez – mais très honnêtement, on est en train de payer une politique en matière de logement social. C'est facile de dire que c'est la faute des autres, mais en tout cas, on le sait pertinemment. Les familles des classes moyennes et populaires n'ont pas accès au 5^e arrondissement de Lyon.

Yann CUCHERAT : Qu'il y ait un retard sur le logement social, je vous l'accorde, mais dire que vous payez les politiques précédentes, je m'inscris en faux. Vous savez, pour avoir travaillé sur les sujets, que les choses ont augmenté. Il y a un retard qui avait été pris, qui a été compensé, mais ce n'est pas suffisant. Par contre, dans la politique de logement social, il ne s'agit pas simplement de convertir les nouvelles habitations pour les transformer en logements sociaux, il s'agit d'en construire de nouvelles pour accueillir de nouvelles familles. C'est là où il y a un point d'équilibre que pour l'instant, vous n'avez pas réussi à trouver, et que je mets en exergue. Cela engendre aussi les problématiques qui commencent à pointer le bout de leur nez et qui vont s'accroître.

[Nadine GEORGEL](#) : C'est noté. Merci.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Rapport 4 - 3811 - Approbation du nouveau règlement municipal relatif aux dérogations aux périmètres scolaires. - Direction de l'Éducation

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Il s'agit cette fois-ci des modifications des dérogations qui permettent de changer de périmètre scolaire. Comme vous le savez, chaque adresse est rattachée à une école mais de rares exceptions sur la base de critères précis restent possibles.

- Les changements mis en exergue sont :
 - La priorité donnée à l'intérêt général si une dérogation met en péril une classe menacée : cela évitera que les effectifs soient plus chargés en raison d'une classe fermée ;
 - La gestion des fratries par les assistantes maternelles agréées et par les familles. Si les assistantes maternelles agréées sont domiciliées sur le périmètre, cela ne va pas changer. Si les familles se mettent d'accord pour que l'une d'entre elles garde des enfants, si ladite famille est sur le périmètre demandée et si elle a également ses propres enfants, dans ce cas-là, la dérogation sera acceptée ;
 - La suppression du critère de garde par les grands-parents car il est souvent détourné de sa raison. Ce critère était utilisé pour pouvoir avoir l'école que l'on souhaitait.
 - L'examen au cas par cas des raisons médicales par une commission avec le service médicosocial de la Ville de Lyon, les représentants, parents, élu.es. Pour que ce ne soient pas des non-spécialistes qui analysent les certificats médicaux. Ce seront des professionnels qui seront mieux à même de juger d'un certificat médical.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions qui vous sont proposées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Rapport 5 - 3691 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention du 28 janvier 2021, relative à l'attribution d'une subvention pour le renouvellement mobilier et matériel suite extension/rénovation EHPAD - Subvention au CCAS - Action Sociale

Rapporteur : Marie DUARTE

En 2016, un projet d'extension-rénovation a été lancé sur 2 établissements, notamment l'EHPAD Balcons de l'Île Barbe du 9^e arrondissement, et chez nous, l'EHPAD Étoile du Jour. Ces structures vont pouvoir offrir 90 chambres et bien d'autres espaces qui vont améliorer la qualité de vie et le bien-être de nos seniors.

En délibération du 28 janvier 2021, la Ville a attribué une subvention d'investissement au centre communal d'action sociale de Lyon. Cependant, au vu de l'avancée du projet, l'échéancier doit être revu par avenant. Seul l'échéancier de versement est modifié selon la décomposition prévisionnelle de cet échéancier, et le versement du solde est demandé en 2022, à hauteur de 1 029 900 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, Mesdames et Messieurs, je vous demande d'adopter cette décision.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Rapport 6 - 3599 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 - 1^{re} phase - Cabinet du Maire - Service des Relations Internationales

Rapporteur : Sophia POPOFF

L'objet de cette délibération est d'attribuer des subventions à des associations et institutions actives dans le champ de la coopération internationale. On le voit, les questions internationales sont d'actualité et peuvent directement impacter notre territoire. Pour cette délibération, nous allons attribuer des subventions dans le cadre de la 1^{re} phase de l'appel à projets 2022 pour un montant total de 127 500€.

2 structures de notre arrondissement vont bénéficier de subventions :

- L'association ERAP, pour l'organisation du 7^e festival « Palestine en vue » ;
- L'ENSATT, pour l'organisation de rencontres dramaturgiques sur la mémoire franco-algérienne.

La 2^e phase de cet appel à projets sera lancée le 1^{er} avril pour une date limite de dépôt des dossiers le 2 mai 2022.

Si cette délibération recueille votre agrément, je vous invite à voter favorablement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Rapport 7 - 3755 - Avis relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise - Direction de l'Écologie Urbaine

Rapporteur : Sophia POPOFF

Le Plan de Protection de l'Atmosphère, dit aussi PPA, est un outil piloté par l'État en partenariat avec les collectivités qui vise à réduire la pollution de l'air au bénéfice de la santé de nos habitants et du climat. Il couvre 150 communes et va donc bien au-delà des frontières de la métropole.

La pollution de l'air fait 40 000 morts par an, selon Santé Publique France, c'est l'équivalent de la population de Caluire. En moyenne, un Grand Lyonnais perd 3 ans d'espérance de vie à cause de la pollution. Le 5^e n'est pas épargné, l'école Fulchiron enregistrant des taux record de pollution de l'air. Des enfants de certaines écoles lyonnaises ne peuvent pas sortir dans la cour lors de la récréation, à cause des taux de pollution.

Cette 3^e version du PPA met en lumière l'amélioration continue de la qualité de l'air sur notre territoire et salue ainsi l'efficacité du durcissement des mesures réglementaires concernant les émissions industrielles et les véhicules. Ce 3^e PPA note aussi que certains polluants demeurent au-dessus des seuils réglementaires, notamment l'ozone, les particules fines et les dioxydes d'azote autrement appelés NoX.

Ce nouveau PPA est un outil partenarial ; toutes les collectivités, l'État s'engagent à mettre en place des actions pour lutter contre la pollution de l'air. La Ville de Lyon s'engage sur de nombreuses mesures, dont voici une courte sélection :

- La Ville de Lyon mobilisera son nouveau SPASER – Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables par exemple en intégrant des critères de bonne gestion des chantiers dans ses marchés publics de travaux pour améliorer la qualité de l'air ;
- La Ville de Lyon encouragera la mise en place de dispositifs thermiques performants de chauffage à travers sa Charte de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale ;
- Sur la mobilité, l'une des mesures phares pour notre territoire est la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions que la Ville de Lyon soutient.
- La Ville de Lyon travaille aussi à limiter l'exposition des publics les plus vulnérables, notamment les enfants, en réaménageant les abords des écoles et crèches, en les piétonnant et en les végétalisant pour essayer de créer des poches un peu moins polluées autour de nos écoles.

Nous vous proposons de rendre un avis favorable sur ce 3^e PPA, tout en émettant quelques réserves visant à encourager la préfecture et les autres collectivités à aller encore au-delà et rendre ce PPA plus ambitieux.

Je vais vous citer trois d'entre elles.

Tout d'abord, la Ville propose de prendre en compte les nouveaux objectifs de l'OMS datant de 2021 plutôt que ceux, moins actuels et ambitieux de 2005.

Par ailleurs, la Ville demande un engagement plus fort de l'État pour accompagner la mise en œuvre de ce PPA et ce notamment en matière de contrôle, de sensibilisation et de soutien à l'investissement.

Enfin, en lien avec la crise des prix de l'énergie que nous connaissons depuis 1 an, encore renforcée par la guerre en Ukraine, la Ville demande à l'État de soutenir les populations les plus vulnérables en lien avec la future interdiction des cheminées à foyers ouverts. La Ville demande notamment de mettre en place une démarche d'« aller vers » ces populations, de mettre en place un soutien financier de les sensibiliser aux risques pour leur santé qui sont liés au chauffage avec des bois de chauffage non conformes. Il y a des risques d'intoxication et l'on parle donc plus précisément de risques intérieurs.

Si cet avis recueille votre agrément, je vous propose de voter favorablement.

[Anne PROST](#) : Madame le Maire, avec la soumission de cet avis sur le 3^e Plan de Protection de l'Atmosphère de notre agglomération établi par l'État en collaboration avec les collectivités, vous terminez le feuillet à rebondissements des avis oubliés, à rendre dans des temps impartis.

Nous avons eu déjà l'occasion de nous exprimer sur ce cafouillage incroyable qui voit le Maire de Lyon être obligé de convoquer 2 Conseils municipaux exceptionnels : le 10 février pour l'avis sur la ZFE 5 et le 23 mars pour ce PPA. Chance pour nous en arrondissement, si nous avons dû avoir un Conseil d'arrondissement exceptionnel en février, nous avons évité une réunion supplémentaire cette fois-ci. Un moindre mal.

Je ne peux m'empêcher de rappeler les paroles du Maire de Lyon en réponse à ma collègue Goveille TANDONNET, dites sur un ton un brin condescendant le 7 février en conseil du 3^e arrondissement. Je cite : « *On a informé la Préfecture qu'on n'allait pas changer l'organisation de nos Conseils municipaux parce que la Préfecture a fixé les dates de son côté* », ajoutant « *Je vous rassure, je rassure celles et ceux qui seraient inquiets, la Préfecture tiendra bien compte de l'avis que la Ville de Lyon prendra en conseil municipal le 31 mars prochain* ». Eh bien non !

Quelques observations rapides sur votre délibération.

Vous soulignez l'amélioration de la qualité de l'air, et c'est le fruit des efforts conjugués de tous – habitants, entreprises, collectivités – mais vous tempérez ce constat en soulignant que c'est insuffisant pour parvenir aux seuils réglementaires. Tout accaparés par votre logique punitive, vous oubliez juste de dire qu'en fait, on n'a eu de cesse de changer le thermomètre. Du coup, ce qui à 100 était satisfaisant, il y a 10 ans, est devenu insuffisant aujourd'hui puisqu'il faudrait être à 20 et que nous arrivons à 25.

Deuxième point qui m'interpelle, c'est votre utilisation de chiffres de mortalité liée à la pollution atmosphérique, dans le but d'affoler la population, et la rallier à votre cause électorale. Dire que la pollution provoque des décès n'est pas exact. Je reprendrai juste les propos du Professeur Thierry PHILIP, cancérologue renommé, qui fut élu de notre ville et qui, en mars 2019, indiquait : « En France, il y a 31 000 morts par an, liées au cancer du poumon. Il s'agit de vraies morts qui sont dans un cercueil. »

« En France, il y a 40 000 morts prématurées, liées à la pollution. C'est un calcul statistique, et évidemment la pollution ne tue pas plus que le tabac. Il s'agit en l'occurrence, d'une diminution de l'espérance de vie. Pour faire simple : à Lyon ou à Paris, au lieu de gagner 5 ans d'espérance de vie comme tous les Français, tous les 20 ans, on perd 6 mois, ce qui fait qu'on ne gagne que 4 ans et 4 mois d'espérance de vie. »

Mes chers collègues, vous le savez, j'ai plutôt foi en la science et je ne voudrais pas me livrer à quelques manipulations obscurantistes des vérités.

Je ne serai pas plus longue aujourd'hui. Mon groupe s'exprimera davantage en Conseil municipal et aura l'occasion de faire part de son avis sur le PPA et sur les réserves que vous voulez mettre. En attendant, je m'abstiendrai.

Nadine GEORGEL: Merci Madame PROST. On est donc au courant de ce qui se dit dans le 3^e.

Philippe-Henri CARRY : Juste un complément sur ce que disait Madame POPOFF sur le fait qu'aux abords des écoles, il était extrêmement important d'avoir moins de pollution et d'apaiser ces abords d'écoles, c'est-à-dire de mettre à la disposition des enfants un environnement qui leur permette d'avoir une meilleure qualité de vie, une meilleure sécurité et une meilleure qualité d'accueil par l'apport de la végétalisation notamment. C'est le projet que nous avons sur l'école Gerson. Je pense que c'est un bien pour tout le monde, y compris pour les parents qui ont un peu changé leurs habitudes, certes, mais pour le bien de leurs enfants.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Mme Anne PROST s'abstient

**Rapport 8 – 3649 - Dispositif de stationnement sur voirie dédié aux professionnels mobiles du dépannage urgent. Adaptation technique - Direction de la Mobilité Urbaine
Rapporteur : Marielle PERRIN**

Je vais vous présenter le dispositif de stationnement sur voirie dédié aux professionnels du dépannage. Aujourd'hui, une analyse a été effectuée par la Ville, et très peu d'usagers professionnels bénéficient de l'opportunité de ce stationnement sur la voie publique. C'est-à-dire 164 professionnels-artisans et seulement 308 santé. La Ville de Lyon travaille avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour une meilleure communication sur leurs droits. Aujourd'hui, en fonction du code NAF, les professionnels peuvent avoir droit à une tarification spécifique. Pour 240 euros annuels, ils ont droit à une heure de stationnement gratuite sur la voirie. À ce jour, nous avons 12 codes NAF, c'est-à-dire menuiserie-bois, menuiserie-PVC, métallerie.

Pour des raisons de simplification, je vous demande de voter cette délibération qui propose de passer ces codes NAF en arrêté du Maire, ce qui permettra au Maire de Lyon de rajouter de nouveaux codes beaucoup plus facilement. Par exemple, si aujourd'hui, nous voulons donner aussi la possibilité de se garer sur la voie publique avec ces tarifs aux professionnels qui travaillent sur des menuiseries aluminium, il faudrait passer une nouvelle délibération. Cette délibération vous propose d'avoir un simple arrêté pour la création de tout prochain code NAF. Pour information, vous pouvez communiquer qu'aujourd'hui, il y a une étude avec la Chambre des Métiers sur les codes NAF qu'il serait nécessaire de rajouter, et que toute demande peut être effectuée au niveau de la Ville de Lyon.

L'objectif de notre majorité est de faciliter les activités logistiques de la Ville. Je vous demande de voter cette délibération.

[Nadine GEORGEL](#) : Nous sommes donc contents de ne pas avoir une délibération à chaque nouveau code NAF.

[Yann CUCHERAT](#) : Juste une explication de vote. Si j'ai bien compris, seul le Maire, sans passer au Conseil municipal, pourra décider des professions qui bénéficieront de ce dispositif. Si c'est le cas, on va s'abstenir, pour l'instant.

[Marielle PERRIN](#) : Ce qui a été discuté en Commission « transition écologique », c'est que chaque arrêté sera discuté au niveau de la Commission de transition écologique

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

M. Yann CUCHERAT et M. Jean-Dominique DURAND s'abstiennent.

Rapport 9 - 3782 - Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2022 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des projets d'apaisement des abords d'écoles et de crèches » - Direction de la Mobilité Urbaine
Rapporteur : Marielle PERRIN

Le rapport 3782 est relatif à l'apaisement des écoles et crèches, et propose un abonnement de la Ville de Lyon sur des projets d'aménagements de voiries qui concerneraient des apaisements autour des écoles et des crèches. Cela correspond à 4 millions d'euros dont 3 millions qui correspondent à des compétences de la Ville – soit végétalisation, soit éclairage public – et 1 million d'euros qui serait abondé sur des compétences de la Métropole qui sont des aménagements de voiries. En 2021, ce sont 180 000 euros qui avaient été dépensés. Pour rappel, c'était 15 000 euros sur notre arrondissement pour les aménagements autour de l'école Ferdinand Buisson.

Aujourd'hui, je vous demande de voter cette délibération pour une somme de 570 000 euros sur l'année 2022, pour abonder les projets de sécurisation aux abords des écoles et des crèches.

[Jean-Dominique DURAND](#) : Je suis un peu perplexe devant ces aménagements que l'on peut déjà observer devant un certain nombre d'écoles. J'ai une question à poser. Lorsque l'on interdit le passage des automobiles devant une école – on en voit de plus en plus dans la Ville, pas seulement

dans le 5^e mais un peu partout ailleurs – la question que je me pose est de savoir pourquoi on maintient ces interdictions de circuler, même quand il n’y a pas école. Je comprends, et j’approuverais tout à fait cela lorsqu’il y a des mouvements, pour des questions de sécurité physique, lorsque l’on entre au moment des mouvements des écoles, au moment de la rentrée, le matin ou de la sortie, l’après-midi, voire même midi ou 13 heures, etc.

Or ces interdictions de circuler sont permanentes, y compris pendant les vacances scolaires. Le résultat, c’est que souvent, on est obligés de faire des détours pour rentrer chez soi, c’est-à-dire qu’on dépense de l’essence, on pollue un peu plus la ville, alors qu’on aurait très bien pu passer. Ce sont des questions qui m’ont été posées par des citoyens qui sont quand même très étonnés par ce genre de méthode qui poussent finalement à consommer plus d’essence et à polluer plus.

Je sais que c’est un peu la politique générale que vous avez, c’est-à-dire qu’on n’a qu’à aller à pied ou à vélo. Manque de pot, on ne peut pas toujours aller à pied ou à vélo, cela a déjà été dit, tout à l’heure. Je reste donc très sceptique devant ces aménagements. C’est sans doute une bonne idée, au départ, mais à l’arrivée, j’ai l’impression que cela pose plus de problèmes. Ma question est de savoir pourquoi est-ce qu’on ne peut pas lever ces systèmes, notamment sur la voirie, d’interdiction de circuler, selon les périodes ou selon les horaires. Par exemple, de juillet à septembre, il n’y a pas d’école, tout comme pendant les vacances intermédiaires, etc. Cela donnerait un système plus souple. Vous semblez écarter cette souplesse.

Marielle PERRIN : On s’est posé cette question en début de mandat, notamment sur des axes très passant. Dans le 5^e, on n’a pas piétonnisé énormément d’écoles. On a piétonnisé devant l’école Gerson. Les autres sont des axes très passants, et on s’est dit que le mieux serait d’avoir des barrières amovibles. Aujourd’hui, il s’agit d’une problématique de ressources humaines. En fait, on n’aurait personne pour ouvrir et fermer ces barrières, le matin, à la pause de midi, et le soir. C’est la raison pour laquelle nous ne faisons pas cela.

Jean-Dominique DURAND : Il y a quand même des technologies qui permettent de faire cela automatiquement.

Marielle PERRIN : Aujourd’hui, les bornes escamotables qui montent et qui descendent se font énormément abîmer. L’entretien d’une telle borne coûte 3 000 euros par an, tellement elles se font abîmer régulièrement. C’est pour cela qu’aujourd’hui, la Métropole ne veut pas trop en installer de nouvelles.

Autre chose, aujourd’hui, notre but n’est pas de fermer juste pour fermer. On travaille avec plusieurs élus sur l’espace qui a été libéré devant l’école Gerson. L’idée est de végétaliser, d’amener des bancs et des espaces de jeux pour les enfants. On a fait rapidement la fermeture et la mise en place des barrières, mais là, on travaille avec les élèves de l’école, les riverains. On a eu un rendez-vous avec Monsieur CARY et les architectes de Bâtiments de France. On va déposer une déclaration préalable pour aménager cet espace, incessamment sous peu.

Aucune intervention complémentaire n’étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l’unanimité

Rapport 10 - 3785 – « Lyon en transition(s) » - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2021 - Mission Transition écologique

Rapporteur : Marielle PERRIN

Ce rapport correspond au rapport « Lyon en transition(s) ». Pour rappel, c’est le nouveau nom du rapport « Développement durable ». Cela doit vous dire quelque chose parce qu’en octobre 2021, il y a exactement 4 mois, j’ai déjà présenté le rapport « Lyon en transition(s) » de l’année 2020. Cette année, les équipes de la Ville de Lyon ont énormément travaillé pour effectuer ce rapport de

l'année 2021, en tout début d'année. C'est pour cette raison que cette année, il est prêt au mois de mars, alors que l'année dernière, il n'avait été prêt qu'au mois d'octobre.

Comme j'avais fait une grosse présentation au mois d'octobre dernier, sur les actions 2020 et 2021, je vais simplement résumer les points les plus importants de cette année 2021 :

- La déclaration de l'état d'urgence climatique ;
- L'adhésion de la Ville de Lyon à la liste des partenaires internationaux qui exigent un traité de non-prolifération des combustibles fossiles ;
- Le verdissement de la flotte des véhicules de la Ville ;
- La création d'un atlas de la biodiversité lyonnaise ;
- La signature de la déclaration des droits des personnes sans-abri, avec la Fondation Abbé Pierre, qui a pour objectif de protéger et de faire valoir les droits des citoyennes et des citoyens sans-abri.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter favorablement ce rapport « Lyon en transition(s) ».

Nadine GEORGEL : Je ne sais pas si cela donne lieu à un vote.

Marielle PERRIN : Excusez-moi, c'était pour information.

Yann CUCHERAT : Je ne vais pas revenir trop longtemps sur le sujet puisque c'est vrai qu'on en a parlé, il y a quelques mois, et on avait eu l'occasion de donner notre position sur ce rapport.

Je voudrais peut-être expliquer que pour l'instant, notre avis est plutôt du côté de l'abstention, pour différentes raisons. Cependant, je voudrais quand même évoquer certains points positifs. On a évoqué les écoles. Il y a des choses très qualitatives qui sont en train de se mettre en place, et on vous en remercie. On pourrait aussi parler de toute la dimension autour de la défense de la biodiversité. Je trouve que dans la continuité, vous avancez convenablement. Je pourrais parler du refuge LPO qui avait trouvé son origine ici, dans le 5^e arrondissement, et qui va se développer du côté de la Guillotière. Ce sont des points positifs que nous encourageons.

Pourtant, il y a un certain nombre de points – j'ai eu l'occasion d'y revenir en préambule, sur les premières interventions, en termes de logements – qui nous semblent ne pas coller à ces enjeux que vous devriez incarner. Il y a cette politique de logement qui impose à un certain nombre de familles lyonnaises d'aller en troisième couronne, ce qui par ricochet, entraîne une pollution conséquente. Je pense aux problèmes de mobilité sur lesquels je ne vais pas revenir.

Pour toutes ces questions, nous allons nous abstenir, pour l'instant, sur l'avis que nous rendons, même si nous vous encourageons à faire un peu plus en la matière, et à dépasser parfois, des logiques de communications cosmétiques pour vraiment aller en profondeur sur des sujets qui ont un impact énorme sur la transition écologique que nous souhaitons tous.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme La Maire prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport (il ne s'agit pas d'un vote)

🕒 Arrivée à 20 h 50 de M. Bertrand ARTIGNY

Rapport 11 - 3646 - Gratuités partielles de frais de location et/ou de captation audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 10 059,34 euros HT. - Direction Centrale de l'Immobilier
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Cette délibération permet d'accorder des gratuités de frais de location pour des salles intéressantes. Pour ce qui nous « concerne », si je puis dire, il y a la Bourse du Travail, le Palais de Bondy, le Palais de la Mutualité, etc. pour certains associations. Et pour développer l'intérêt général local culturel ou social, il est prévu de voter, dans cette délibération, des gratuités de frais de location pour diverses associations ou groupements.

Je vous demande de voter en faveur de cette gratuité partielle pour certaines salles de spectacles.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Rapport 12 - 3688 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 168 800 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles - Action Sociale

Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Dans cette délibération, il est prévu d'aider un certain nombre d'associations à de haut niveau de financement, et notamment de contractualiser ces financements à hauteur de 3 ans, notamment pour 5 associations pour lesquelles je pense que nous serons tous pour :

- Habitat et humanisme ;
- La Fondation nationale de Notre-Dame des sans-abri ;
- Alinéa ;
- L'Armée du salut ;
- L'hôtel social, LAHso.

Vous connaissez le rôle très important de ces associations pour aider, non seulement le SDF mais aussi les femmes isolées ou d'autres personnes en rupture familiale dont des jeunes, notamment en ce qui concerne l'hôtel social LAHso.

C'est une contractualisation sur 3 ans, à hauteur de 1 168 800 euros. Je vous demande de voter en faveur de ce type de financement sur la durée pour permettre aux associations de travailler et de ne pas être trop dépendantes chaque année, du versement des subventions, si vous voyez ce que je veux dire.

Jean-Dominique DURAND : Je voudrais me réjouir de cette délibération très importante qui permet d'abord aux associations de ne pas perdre du temps pour refaire les demandes de subvention, chaque année. Cela pérennise la subvention sur plusieurs années, sur trois ans. Je crois qu'elles vont s'en réjouir et surtout, cela va leur permettre de préparer leurs interventions sur une durée plus longue, ce qui est extrêmement important.

Ceci dit, ces associations vont être confrontées à de nouvelles contraintes avec l'arrivée, semble-t-il, massive ou en tout cas importante, de réfugiés venus de l'Ukraine. Est-ce qu'il est envisagé d'avoir une augmentation de ces soutiens pour des frais qui n'étaient pas prévus ?

Marie-Noëlle FRÉRY : Je comprends largement votre question. Je voudrais simplement rappeler que ces associations pourront vraisemblablement bénéficier d'apports exceptionnels. En tout cas, je pense que cela sera très vite évoqué sur les subventions exceptionnelles. Toutefois, je précise que pour les réfugiés ukrainiens, ils bénéficieront d'une ancienne directive européenne qui date de 2001, qui n'a jamais été appliquée pour quiconque, mais qui prévoit la délivrance de titres de séjour, avec droit au travail, quasiment automatiquement, ce qui met les personnes dans une autre situation qu'une situation de dépendance habituelle pour les demandeurs d'asile, si vous voyez ce que je veux dire. Cela fera peut-être réfléchir sur une autre façon de voir les choses pour les réfugiés, autres que le Ukrainiens, mais politiquement, ce sera sans doute après les élections législatives. En

toute hypothèse, les personnes auront le droit de travailler, elles auront un titre de séjour de 6 mois, renouvelable 4 fois, jusqu'à 2 ans. C'est une directive européenne qui l'avait prévu en 2001, et qui n'a pas été appliquée pour les Syriens ou les Afghans, mais qui sera appliquée – et c'est très bien ainsi – au moins pour les Ukrainiens.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Rapport 13 - 3745 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant 7 320 501 euros relatif à une opération de construction de 91 logements et 90 places de lits liés à EHPAD La SARRA situés place du 158^e régiment d'infanterie à Lyon 5^e - Direction des Finances
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Il s'agit d'une délibération d'une garantie pour la Société SAHLMAS qui est une entreprise de logements sociaux. C'est une société particulière où la Ville de Lyon a toute sa place puisqu'elle est largement majoritaire. C'est une garantie d'emprunt pour 7 millions d'euros pour une opération de construction de l'EHPAD La SARRA, de 91 logements et 90 places. Malheureusement, on construit beaucoup en mettant beaucoup de monde, mais c'est déjà bien de répondre à « une certaine demande sociale ».

En toute hypothèse, la Ville de Lyon garantit cet emprunt de la SAHLMAS à hauteur de 7 320 000 euros, et je vous demande de voter favorablement pour cette opération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Rapport 14 - 3748 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 894 067 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 6 logements (2 PLAI et 4 PLUS) situés 3, quai Fulchiron à Lyon 5^e - Direction des Finances
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

IL s'agit d'une délibération qui concerne la garantie de la Ville de Lyon pour la Société d'HLM ALLIADE qui construit 6 logements sociaux dont 3 situés Quai Fulchiron – comme vous le savez, on en a bien besoin – et sur ces 6 logements d'une superficie totale de 400 mètres carrés, nous bénéficions, par cette garantie, de 3 % des surfaces habitables pour 48 ans, le temps qu'ALLIADE rembourse ses emprunts.

Je vous demande de voter favorablement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Rapport 15 - 3819 - Approbation et autorisation de signature - Convention unique Service d'accueil et d'informations des demandeurs et gestion partagée de la demande de logement social 2021-2022 - Direction de l'Aménagement Urbain
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Il s'agit de la Loi ALUR, accès au logement et à un urbanisme rénové qui date de 2014, comme chacun le sait, et qui prévoit dans son article 97, la création d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social. On a besoin de cette information et de la clarté de cette information, tant pour la Ville que pour les demandeurs. Il faut savoir que sur Lyon et sur la Métropole, c'est en place depuis le 20 décembre 2018. On a quand même mis 4 ans, mais la Métropole y est arrivée. C'est un service d'accueil et d'information des demandeurs qui a été créé. La Ville de Lyon est

engagée au sein de ce service d'accueil. Je précise qu'à Lyon, dans toutes les mairies d'arrondissement, nous avons des accueils de type 1 ou de type 2.

En toute hypothèse, cette délibération présente la structuration du service d'accueil, la labellisation des guichets d'accueil dans les mairies, la participation à des formations pour les agents. Cette délibération ne concerne qu'une convention pour 2021-2022 puisque les différents accueils de la Ville de Lyon s'appuieront – ce qu'ils font déjà – sur l'outil de l'association du fichier commun du logement qui nous permet d'avoir beaucoup d'informations.

Je précise que cette délibération respecte le règlement des données européen et que tout le monde n'a pas accès à ce fichier commun, fort heureusement, pour des raisons politiques, notamment. C'est rappelé dans la délibération.

Qu'il me soit permis de rappeler, malgré l'heure tardive, le bonheur de travailler avec des agents motivés et compétents que sont Nathalie PEROUZE, et Jessica MANGIN. Je le dis parce que c'est un véritable plaisir pour trouver les solutions, pour répondre aux attentes des gens qui appellent régulièrement la Mairie et qui nous écrivent en nous disant qu'ils attendent depuis trop d'années, et qu'ils craquent.

J'espère que vous voterez tous en faveur du maintien de ce fichier, de cette gestion des connaissances des logements sociaux à disposition, et de ce service d'accueil et d'information.

Nadine GEORGEL : Je voudrais également vous remercier pour votre engagement qui connaît assez peu de limites, puisque l'on sait que vous êtes en Mairie, le samedi et le dimanche, et dans les différentes résidences du 5e.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Rapport 16 - 3628 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 10^e édition de l'Ultra Boucle de la Sarra les 20 et 21 mai 2022 - Approbation d'une convention mixte - Direction des Événements et Animation

Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de l'Ultra Boucle de La Sarra qui se tiendra les 20 et 21 mai 2022.

Un mot sur cette association. C'est une association que je trouve particulièrement intéressante, avec des dirigeants que je trouve particulièrement ouverts, en tout cas, aux problématiques d'éco-responsabilité puisqu'ils avaient organisé, au mois de novembre, un Urban trail, à Lyon, qui avait duré deux jours, qui avait commencé de nuit. Ce qui était intéressant, c'est que ces dirigeants avaient fait en sorte que tout un tas de déchets, tout un tas de détritus ne traînent pas sur le parcours, ce qu'on retrouve malheureusement, dans beaucoup de courses de ce type. Ils ont cette ambition, et ils continuent à proposer des courses très propres, en limitant tous types de déchets, ce qui ne plaît d'ailleurs pas forcément à tous les coureurs.

Sur cette course à Sarra, ce que j'aime aussi, c'est que ce sont des gens qui organisent une course très sportive, mais ils n'oublient pas que le sport, c'est aussi la convivialité. Chacun court en fonction de ses capacités, il n'y a pas forcément d'objectifs particuliers. Ce que j'avais beaucoup aimé sur Lyon Urban Trail, c'est qu'il y a aussi des familles, sans temps à réaliser. C'était très sympathique comme ambiance.

Pour La Sarra, ce que je trouve intéressant aussi – ce n'est pas indiqué dans la délibération mais je tiens à le souligner – c'est qu'ils vont faire participer une personne ou plutôt un équipage puisque c'est une personne handicapée et qui sera accompagnée de plusieurs membres, et cette personne

sera en joëlette. La joëlette est une chaise à porteur avec une roue. Cela a été inventé par un monsieur qui s'appelle Joël d'où le nom de joëlette, et qui est sur Vénissieux. C'est donc un outil local.

Au vu de l'ensemble des valeurs de cette association, la subvention a été augmentée pour passer à 4 000 euros au lieu de 3 000 euros lors de la dernière édition. Je vous remercie par avance, de bien vouloir voter favorablement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Rapport 17 - 3720 - Gymnase Jean Moulin - Rénovation des installations thermiques - 10 montée du Télégraphe à Lyon 5^e - Lancement d'une 1^{re} phase de l'opération n° 05211001 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20004 - Direction de la Construction
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Cette délibération concerne le gymnase Jean Moulin. Je pense que cela va faire plaisir à Madame Anne PROST. On pense à vous, même si vous ne dites pas grand-chose. En tout cas, vous voyez qu'on fait attention aux températures qui règnent dans les gymnases.

Comme vous avez pu le voir dans la délibération, on va engager 300 000 euros pour la rénovation de l'ensemble des équipements qui participent à l'amélioration de la qualité de l'air, et aussi au chauffage de ce bâtiment. J'attire quand même votre attention sur le fait que faire chauffer un bâtiment de cette nature avec un tel volume d'air, dans des bâtiments qui sont vétustes, cela relève quand même de l'exploit. J'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs professionnels de gymnases. Ils considèrent qu'un gymnase, si on arrive à 12 ou 14°, c'est le maximum que l'on puisse faire. Au-delà, c'est quasiment mission impossible, et de toute façon, ce n'est pas confortable pour les gymnastes.

Là, on a un gros investissement qui va permettre d'améliorer la qualité de l'air et le chauffage, sachant quand même que ce ne sera pas suffisant puisqu'on a un problème de réseau de chaleur qui part du collège et qui va au gymnase. Ce réseau est complètement défaillant. Là, il y a encore 300 000 euros à mettre, ce qui veut dire que ce sont des investissements très lourds qu'il faut engager pour le confort de toutes et tous.

Un petit mot concernant Jean Moulin. Je ne sais pas si vous avez suivi l'actualité. À Jean Moulin, c'est très compliqué, en ce moment, non seulement parce que le gymnase est vétuste, cela fuit de partout – au sens propre comme au figuré – mais en plus, dans la nuit du 5 au 6 mars, nous avons eu des dégradations volontaires. Des personnes ont trouvé qu'il était intéressant de mettre le feu à un gymnase. Le gymnase n'est pas utilisé en ce moment. Il y a toutes les assurances, les experts qui sont derrière de façon à évaluer le montant des travaux, les réparations. Cela pénalise donc à la fois le Collège Jean Moulin mais aussi l'association sportive du handball du 5^e arrondissement qui s'est trouvée dans une situation très compliquée puisqu'ils avaient programmé des compétitions qu'ils ne pouvaient plus accueillir, ce qui pouvait entraîner des pénalités. On a trouvé des créneaux sur Dodille où ils ont pouvoir faire leurs compétitions. J'ai remercié l'Ofisa qui fait un très gros travail. Je voulais aussi remercier tous les clubs sportifs du 5^e arrondissement qui utilisent les gymnases et qui vont permettre aux joueurs de ce club de pouvoir s'entraîner le temps que le gymnase soit en état d'accueillir des nouveaux participants. Un grand merci à l'Ofisa pour le travail qui a été fait, un grand merci à l'ensemble des clubs qui ont fait de la place sur leurs créneaux pour permettre aux jeunes de pouvoir s'entraîner entre les compétitions.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

[Nadine GEORGEL](#) : On en a parlé ce matin. Je crois que la réouverture est prévue le 2 mai.

Bertrand ARTIGNY : Hier, j'ai fait une réunion de l'ensemble des clubs sportifs. Je me suis exprimé pour remercier l'ensemble des clubs qui avaient fait de la place pour le handball. La question avait été posée mais je n'avais pas la réponse, mais il y avait quand même un bruit qui courait, pour ne rien vous cacher, qui disait que le gymnase serait disponible après les vacances de Pâques. C'est donc cohérent avec le bruit qui courait, hier soir.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Les points de l'ordre du jour sont épuisés. Madame la Maire indique qu'elle a reçu des questions de la part de Mme PROST

Nadine GEORGEL : Nous avons reçu des questions de Madame PROST.

Anne PROST : Dans les 48 heures, j'avais indiqué que je souhaitais poser des questions, mais il est vrai que je n'avais pas formulé les questions.

Nadine GEORGEL : Au niveau des questions, cela prend un point d'interrogation.

Anne PROST : Si je vous parle du kiosque à journaux, ce n'est pas pour vous dire qu'il est beau. C'est pour vous demander où on en est. Je suis désolée, les citoyens me croisent sur le marché du mardi et du vendredi, et ils me demandent où on en est au sujet de ce kiosque à journaux. C'est encore un serpent de mer. Qu'est-ce que l'on fait ? Sachez que la pharmacie, sur la place des Compagnonnages, et le Petit Casino ne savent pas qu'il y a un kiosque à journaux qui va s'installer devant chez eux.

Sandrine FRANCHET : La bonne nouvelle, c'est qu'hier, l'autorisation de déplacement du kiosque a été signée au niveau de la Ville. Le prestataire va être informé par lettre recommandée, demain ou, au plus tard, lundi. Il pourra donc organiser ce déplacement. En plus, il y a eu un changement de personne au niveau du prestataire. Je les recontacte en début de semaine, en espérant avoir une date. Il faut savoir qu'ils doivent quand même demander une autorisation de voirie pour installer la grue. Il y a encore quelques étapes.

Anne PROST : Expliquez-nous pourquoi c'est si long.

Sandrine FRANCHET : Pourquoi c'est si long ? C'est tout simplement parce qu'initialement, la procédure n'avait pas été respectée, et il a fallu reprendre toute l'instruction qui n'avait pas été faite avant, parce que les règles avaient été un peu ignorées.

Anne PROST : Les gens sont donc dans l'ignorance.

Sandrine FRANCHET : Cela fait un petit moment que sur le kiosque, on avait mis une affiche. Le prestataire a eu la bonne idée de la faire imprimer en grand. Depuis quelques jours, elle est installée pour l'annoncer. Avec Madame GOUJON, on a vu le dossier d'implantation. Dès que j'aurai l'information que le déplacement va être fait, j'irai voir les commerçants.

Anne PROST : Cela veut donc dire qu'ils n'étaient pas informés. On est bien d'accord ?

Sandrine FRANCHET : Ils étaient informés parce que c'était bien connu.

Anne PROST : Personne n'est allé les voir officiellement pour les prévenir. C'est moi qui leur en ai parlé. D'autre part, Bertrand, je suis désolée de vous le dire, mais de source sûre, dans les gymnases, c'est 16°. Vous aurez du personnel efficace rapidement ? Il me faut des réponses.

Sandrine FRANCHET : Au niveau du kiosque ?

Anne PROST : Oui.

Sandrine FRANCHET : Ce n'est pas la Mairie qui est responsable du personnel du kiosque. Je compte donc sur le prestataire.

Anne PROST : Qu'en est-il des publicités sur ce kiosque ? Je croyais que vous ne vouliez plus de pollution visuelle. Que faites-vous avec cela ?

Nadine GEORGEL : Si on les enlève, il n'y a pas de modèle financier.

Anne PROST : Ça ses limites !

Nadine GEORGEL : Concernant le règlement de publicités, on n'est pas tout à fait sur la même hauteur de panneaux, on n'est pas sur le même type d'emplacement. Ce n'est pas tout à fait pareil. En principe, ce qui est sur le kiosque, c'est bien ce qui paraît dans la presse. Ce n'est pas la publicité d'une agence immobilière. C'est quand même un soutien à la presse.

Anne PROST : C'est une autre pollution visuelle.

Nadine GEORGEL : Encore une fois, nous ne sommes pas propriétaires du kiosque ni locataire. C'est un prestataire qui est associé à JCDECAUX, qui a un modèle économique. On est bien d'accord que bien ou mal posé, il encaisse, de toute façon.

Anne PROST : D'accord. Il a un modèle économique.

Nadine GEORGEL : Il a un kiosque, il n'a pas perdu d'argent depuis le moment où c'est mal posé. Cela a été une erreur du prestataire. On a fait ce qu'il fallait pour qu'elle soit rectifiée, en espérant que dans les meilleurs délais, les habitants du Point-du-Jour et des environs puissent avoir accès à un distributeur de presse, ce qui est quand même le but et l'attente.

Anne PROST : Merci.

Nadine GEORGEL : Vous aviez une autre question sur comment les habitants du 5^e sont mangés. Alors, non, nous sommes végétariens.

Anne PROST : Je lis ma question exacte : comment nos habitants peuvent-ils être informés des modifications de la voirie, avant de découvrir les travaux dans leur rue, à leur réveil, sans savoir toujours à quelle sauce ils seront mangés (réduction de la chaussée à une voie pour véhicules, pistes cyclables, réduction d'un parking ou même annulation de places de parking) ?

Il se trouve que je rencontre du monde, je me balade beaucoup, et ces gens me disent : « J'ai appris que sur la rue François Genin, on va faire comme cela... » Qu'est-ce que vous voulez que je leur dise ?

Nadine GEORGEL : Ils peuvent contacter la mairie. Ils peuvent aussi aller voir le site internet de la Mairie du 5^e.

Anne PROST : Je parle des seniors. J'envoie donc les seniors sur le site internet de la Mairie.

Bertrand ARTIGNTY : Vous savez, les seniors ne sont pas aussi...

Anne PROST : En fait, très peu de personnes pensent à aller sur le site de la Mairie. Je veux bien leur dire.

Marielle PERRIN : Déjà, les trois quarts des travaux ne sont pas du fait de la Mairie ni du 5^e ni de l'arrondissement.

Anne PROST : De la Métropole.

Marielle PERRIN : Ni même de la Métropole. Ce sont les concessionnaires GDF, ENEDIS, quand ils font des réfections de chaussée.

Anne PROST : Non, je suis désolée, ce n'était pas du tout cela.

Marielle PERRIN : Des transformations de leurs chaussées ?

Anne PROST : C'est-à-dire une rue qui passe en sens unique, une voie vélo qui est ajoutée, des parkings qui sont supprimés, et que les gens découvrent un jour, croyant que ce sont des petits travaux de voirie, notamment d'ENEDIS, alors que ce ne sont pas du tout ce genre de travaux. Comment peuvent-ils être informés ? Cela veut dire qu'il faut qu'ils aillent sur le site de la Mairie ou me permettez-vous de leur donner vos coordonnées ?

Marielle PERRIN : Bien, sûr, vous pouvez leur donner mes coordonnées, il n'y a pas de souci. Sinon, on essaie de mettre le site de la Mairie à jour où on a fait une rubrique « travaux », il y a 2 ans. Sinon, avant tous les travaux, j'informe les CIL et les Conseils de quartier. Je compte sur eux pour avoir un réseau suffisant. C'est vrai que je n'ai pas les mails des 55 000 habitants.

Anne PROST : Il y en a beaucoup qui ne font pas partie du CIL et qui ne connaissent pas le CIL. Merci beaucoup.

Marielle PERRIN : Dites-leur de se rapprocher de leur Conseil de quartier.

Anne PROST : Il y en a qui ne savent même pas ce qu'est un Conseil de quartier. Ne rêvez pas.

Marielle PERRIN : Il faut leur expliquer, cela fait partie du rôle de l' élu.

Anne PROST : Je ne suis pas un service d'accueil. J'ai autre chose à faire. Je le fais souvent, mais c'est vous qui prenez ces décisions, donc à vous d'y répondre. Merci beaucoup.

Mme GEORGEL : En termes de travaux, je vais en profiter pour vous informer, parce que c'est quand même important, de travaux qui sont prévus par ENEDIS. Il s'agit d'un changement de câbles haute tension qui sont sous la voirie de Barthélémy Buyer, autour de l'école Ferdinand Buisson, une partie de la rue de Trion. Il s'agit de câbles haute tension qui ont 70 ans et qu'il faut changer puisque l'on craint qu'ils ne tiennent pas en période de canicule. Si cela saute en période de canicule, il faut ouvrir en urgence, c'est très compliqué et cela crée beaucoup de désagréments. Ce sont des travaux importants qui vont démarrer en avril. Tout cela sera bien sur le site de la Mairie. Il va y avoir du boîlage auprès des riverains. Pendant le chantier, il y aura des médiateurs qui viendront expliquer et qui feront remonter les doléances s'il y en a. Cela va avoir un impact certain. Cela va démarrer devant le Leclerc, ce qui n'est pas simple parce que là, c'est un carrefour important. Après, ce sera Ferdinand Buisson, puis la partie Barthélémy Buyer, entre Sidoine Apollinaire et Trion. En été, on essaie de faire cela au moment où il y a le moins d'activité. En tout cas, ce n'est pas nous qui le faisons, soyons clairs, c'est ENEDIS. On en a encore discuté, cet après-midi, avec eux pour décider de le faire au moment où il y a le moins d'activité à Trion. On pense que la première quinzaine d'août, c'est le moment le plus calme de l'année.

S'il y a des questions ou des remarques, vous êtes au courant. C'est vraiment pour un très gros service indispensable pour les habitants et les commerces.

Il est 21 heures 15. Merci à toutes et à tous. Je vous souhaite une excellente fin de soirée.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 21 heures 15.